

Michel BURGARD
Musicologue, Président de l'Académie de Stanislas

Emile Gallé et Albéric Magnard, *L'Hymne à la Justice*

Le 4 janvier 1903, *L'Hymne à la Justice* pour orchestre, opus 14, d'Albéric Magnard est créé aux concerts du Conservatoire de Nancy, sous la direction de Guy Ropartz, qui mène l'établissement depuis 1894. L'ouvrage remporte un succès tel que Frédéric Ducros voit en lui la réconciliation, « cette fois-ci de façon totale et définitive, à vie, du public et de la critique nancéienne ». Outre des pièces pour piano, des mélodies, une suite d'orchestre, l'ont précédés un *Chant Funèbre*, une *Ouverture*, trois symphonies, une sonate pour violon et piano, et *Guercœur*, tragédie en musique. Il est « logiquement » pourrait-on dire, dédié à Emile Gallé : les deux hommes se connaissent, s'apprécient, partagent les mêmes convictions et, dreyfusards fervents et engagés, mènent le combat de la révision du procès.

Au début de « l'Affaire », Magnard avait d'emblée soutenu Zola ! A « J'accuse », il avait violemment fait écho, manifestant son ardeur à en découdre, stigmatisant « ce sinistre hibou de Drumont et ce vieux polichinelle de Rochefort », prêt à prendre les armes au côté du romancier : « Marchez ! Vous n'êtes pas seul. On se fera tuer au besoin ». L'écrivain est mort le 29 septembre 1902 et lui qui, selon Anatole France, « fut un moment de la conscience humaine », n'aurait pas désavoué la protestation musicale dont vient de s'effectuer la proclamation. A ce moment, en effet, rien n'est terminé et il faudra attendre le 5 mars 1904 pour que la Cour de cassation « déclare acceptable la demande en révision du jugement de Rennes ». A l'été 1899, Magnard a déjà réagi, en démissionnant avec éclat de son grade de sous-officier de réserve et, dès

1901, il esquisse son *Hymne à la Justice*. Fidèle entre les fidèles, il suit rigoureusement le principe qu'il a énoncé à son ami, le magistrat Emile Cordonnier : « Le triomphe de certaines idées vaut bien la suppression de notre tranquillité et même de notre vie ». Au dédicataire, le court billet du 31 mars 1902 en dit long sur la délicatesse de l'amitié qui les unit : « Mon cher ami, je viens de terminer mon morceau d'orchestre intitulé *Hymne à la Justice*. Puis-je vous le dédier ? Vous me feriez une grande joie en acceptant le modeste hommage que je désirais rendre depuis longtemps à l'homme et à l'artiste exquis que vous êtes. Présentez, je vous prie, mes respectueux souvenirs à Madame et à Mesdemoiselles Gallé et croyez-moi bien affectueusement vôtre ». Début 1903, il écrit à Guy Ropartz, avec une verve bourrue : « Content que tout se soit bien passé et que notre cher Gallé ait pu entendre cette bruyante histoire ».



Abéric Magnard, à gauche, Guy Ropartz au centre et Eugène Isaye à droite. Photographie prise le 4 janvier 1903 dans le bureau de Guy Ropartz, le jour de la création de *L'Hymne à la Justice* aux concerts du Conservatoire de Nancy (collection privée)

Au même, en octobre 1904, il exprime son affliction sincère et une admiration sans bornes : « La mort de Gallé m'a causé une grande douleur. Bien que je ne l'aie vu que sept à huit fois dans ma vie, j'avais pour ce grandissime artiste une véritable vénération. La dernière exposition de verreries à l'exposition nancéienne au Pavillon de Flore m'avait enthousiasmé et je tiens cet homme pour un des grands créateurs du siècle écoulé ». Quant à « L'Affaire », il y reviendra en 1906, dans une lettre au jeune compositeur Marcel Labey, juste avant la réhabilitation officielle.

Après l'avoir tancé d'importance pour une mélodie sans intérêt et lui avoir demandé de lui montrer sa prochaine symphonie, il plaisante sur les inventaires de 1905 qu'il n'a pas faits dans « la cathédrale de Baron », son village d'adoption, vu la « laideur » épouvantable des « bjets d'art du sanctuaire ». Puis il s'amuse franchement : « Vous savez d'autre part que je suis en relations suivies avec le capitaine Dreyfus pour vendre la France et l'Allemagne à l'empereur Guillaume. Quels embarras pour vous, si vous commandez la section de service pour me fusiller ! » Il ajoute, en anglais, avec une joyeuse truculence : « Aoh ! Labey, laissons-nous sur une petite rigolade ! » Comme Vincent d'Indy, le destinataire de ce pittoresque courrier militait dans le camp antidreyfusard, ce qui ne l'empêcha pas de nous le lire, ni de nous inciter nous-même ardemment à écouter la musique d'Albéric Magnard qu'il admirait indéfectiblement. *L'Hymne* lui-même suscitera des commentaires totalement opposés. Post wagnérisme, d'indysme, mâtiné de Massenet, il consterne ceux qui n'en ont qu'une audition superficielle. Bien évidemment, il ne s'agit pas de nier d'incontestables influences, mais il faut aller plus avant. Le musicologue Harry Halbreich, dont les travaux font autorité en la matière, précise sans ambages que l'affaire Dreyfus amena Magnard « à démissionner avec éclat de l'armée française et lui inspira l'un de ses plus hauts chefs-d'œuvre, dont le titre symbolise sa production toute entière, sa vie fière et droite et sa mort héroïque ». La relation du 5^e concert d'abonnement de l'année musicale 1902-1903, sous la plume autorisée de René d'Avril, avait déjà confirmé ces impressions. Le chroniqueur en effet, assassine la « symphoniette » de Rymski-Korsakov, émet des réserves sur le *Concerto en si mineur* de Saint-Saëns, joué pourtant par Isaye, sur le *Chant d'hiver* du même violoniste et compositeur, louant le *Concerto en sol majeur* de Bach, *La Cloche des Morts* de Ropartz et l'*Ouverture des Maîtres Chanteurs* de Wagner. Quant à la première audition de ce copieux programme, il l'oppose nettement aux sensations hivernales ci-dessus évoquées. « L'œuvre nouvelle de M. A. Magnard ne prête point ainsi au développement littéraire. Comme toutes les œuvres de ce compositeur - l'un des premiers symphonistes français - *L'Hymne à la Justice* est un acte purement musical, pensé largement, déduit avec force et netteté, instrumenté de splendide façon ». Effectivement, il s'agit d'un manifeste

contestataire, mais sans évocations « descriptives ». Œuvre de circonstance passionnelle et personnelle, dédiée à un ami engagé et d'envergure, elle veut convaincre et il ne faut pas confondre sa sincérité avec de la grandiloquence. On pourra, certes, s'interroger sur son impact, pas sur ses intentions. *Le Libéral de l'Est* salue « une œuvre puissante et d'une originalité incontestable ». Suit une analyse générale, fort louangeuse, en ces termes conclue : « et le morceau se termine par un accord en ut planant majestueusement ». Comme, en fait, il est en si, le compositeur écrit à Guy Ropartz : « Je lis dans un de ces dithyrambes que mon morceau finit par l'accord d'ut. Tout va bien ». René d'Avril, lui, évoque d'illustres références : « *L'Héroïque*, *La Pastorale*, *La Cardiaque* (avec chœurs !) », car il s'agit d'« un thème d'une extrême généralité, symbolique en quelque sorte : la justice d'essence divine opprimée par l'humanité, et les vœux constants de cette humanité vers l'idéal qu'elle conçoit sans le pouvoir réaliser ». Au thème « violent », celui des hommes, il oppose donc celui, « éthéré » de la justice. Poussant encore plus loin l'analyse, il recourt même aux *Béatitudes* de César Franck où des « chœurs de damnés » s'affrontent « au choral angélique », mais, montrant la rédemption de l'humanité par l'amour dans le cadre de l'oratorio du grand aîné, il remarque très judicieusement que Monsieur Magnard, se servant de « l'orchestre seul », la rachète « par la raison ». Nous ajouterons que cela n'exclut nullement la fougue de la passion : brutalement empoigné, l'auditeur passe tour à tour de la fébrilité à la sérénité, le combat se concluant dans la majesté d'un somptueux et puissant choral. Avec Ropartz, Milhaud et bien d'autres compositeurs, Gallé eût certainement dit, et redit : « N'oubliez pas Magnard ».